

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-053

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**FESTIVAL PLAY BACH : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE RÉALISATION ENTRE LA
COMMUNE ET L'ASSOCIATION "THÉÂTRE EN DRACÉNIE"**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **11 MAI 2022**

RAPPORTEUR : HUGUES BONNET

Par délibération n° 2022-018 en date du 3 mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé les termes du contrat de coréalisation entre l'association Théâtres en Dracénie et la Commune de Draguignan, permettant de définir les rôles de chacun dans l'organisation des spectacles du Festival Play Bach 2022.

Le festival Play Bach est un événement majeur dans la vie culturelle dracénoise. Il est depuis quelques années subventionné par le Département du Var.

Suite à l'annulation de la représentation "La Combattante du Mu Gyuying" prévue le 6 mai 2022 à 20h30, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer cette dernière, par le concert : « les Clarinettes de la Côte d'Azur » (Quatuor de clarinettes) aux mêmes jours et heure, au théâtre de l'Esplanade à Draguignan.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de l'avenant du contrat n° 1 de coréalisation, joint en annexe, à intervenir entre la commune de Draguignan et l'association « Théâtres en Dracénie » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent ;
- dit que tous les autres articles du contrat pris par la délibération n° 2022-018 du 3 mars 2022 demeurent inchangés.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional

AVENANT N °1 AU CONTRAT DE CORÉALISATION

Cet avenant au contrat passé par délibération n° 2022-018 est conclu entre les deux organisateurs afin d'assumer conjointement les frais occasionnés par l'organisation des spectacles cités.

Dans ce contrat, les deux parties conviennent de la répartition des charges et recettes pour l'organisation des spectacles. Chacune des parties contractualise avec le producteur du spectacle comme défini.

Entre les soussignés,

Théâtres en Dracénie

Scène conventionnée dès l'enfance et pour la danse
Bd Georges Clémenceau- 83300 Draguignan
Tél : 04 94 50 59 59
Numéro de licence : 1 10 88 47 / 3 10 88 46
N° Siret: 408 562 403 000 19
Représenté par Maria Claverie-Ricard en qualité de Directrice
Ci-après, dénommé le Théâtre
D'une part,

Et

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Adresse: Hôtel de commune, 28 rue Georges Cisson - BP 18 - 83001 Draguignan CEDEX
N° Siret :218300507 et code APE
Licence : 2-1084814 et 3-1084815
Représentée par Richard Strambio en qualité de Maire,
Ci-après, dénommée La commune de Draguignan
D'autre part

Il est convenu ce qui suit

I. Objet

La commune de Draguignan et Théâtres en Dracénie s'accordent pour compléter le programme du Festival PLAYBACH :

Le spectacle « La combattante » du Mu Gyuying prévu initialement le 6 mai 2022 à 20h30 ayant été annulé, les deux parties s'accordent pour le remplacer par « les Clarinettes de la Côte d'Azur » le 6 mai 2022 à 20h30 au théâtre de l'esplanade.

II. Obligations de Théâtre en Dracénie

Théâtres en Dracénie mettra à disposition son personnel et son matériel technique pour l'organisation de la billetterie en amont de la date et le soir même du spectacle.

Il s'engage à participer à la communication de l'événement (sur son programme annuel, site internet, page Face Book, etc.).

III Obligations de LA COMMUNE de DRAGUIGNAN

La commune de Draguignan aura à sa charge les frais d'organisation du spectacle « les Clarinettes de la Côte d'Azur » (Quatuor de clarinettes).

Elle prendra donc en charge l'ensemble des coûts liés à l'accueil de ce spectacle soit : les frais de cession diminués de l'apport en coproduction de Théâtres en Dracénie, l'hébergement, les repas des artistes, les frais de sécurité, les frais techniques, le personnel d'accueil, le catering et les droits d'auteurs ainsi que les frais de ménage.

Elle aura en charge la fiche technique du spectacle.

La commune de Draguignan fournira le matériel technique nécessaire à la manifestation. Elle fournira le backline demandé par les artistes. Elle assurera la gestion et la coordination technique en amont de la date avec les artistes pour sa partie.

La commune de Draguignan prend en charge la conception et la fabrication des supports de communication, et s'engage à réaliser la communication globale de l'événement (programmes, site internet, page Facebook, affiches, etc.).

IV. Prix des places et invitations

Spectacle gratuit avec entrée libre.

V. Autres articles

Les autres dispositions du contrat restent inchangées.

Fait à Draguignan le _____ 2022 en 2 exemplaires originaux

Pour Théâtres en Dracénie
Maria Claverie-Ricard

Pour la commune de Draguignan
Richard Strambio

Directrice

Maire de la Commune de Draguignan
Président de DPVa
Conseiller Régional

Parapher chaque page du contrat